

DEMANDE DE PARUTION D'INFORMATIONS

sur les panneaux d'affichage électroniques communaux

Afin de pouvoir bénéficier d'une diffusion gratuite d'une information au sein des panneaux d'affichage électroniques communaux, nous vous invitons à compléter ce formulaire et le transmettre au service communication en mairie.

Pour rappel, l'événement à diffuser doit être ouvert à tous.

Toute demande de parution doit être effectuée au minimum 15 jours avant sa diffusion. La demande doit impérativement être formulée par le responsable de l'association enregistré en mairie.

Association :

Nom et prénom du demandeur :

Téléphone :

Mail :

INFORMATIONS A DIFFUSER :

Nom de l'événement :

Lieu :

Date :

Horaire(s) :

Informations complémentaires (sur réservation, inscription préalable, tarif d'entrée...) :

Période de diffusion souhaitée (maximum 15 jours consécutifs) :

du

au

En complétant ce formulaire, vous reconnaissez accepter le règlement d'utilisation des panneaux lumineux. Les informations recueillies sont utilisées dans le cadre de la demande de parution d'informations sur les panneaux d'affichage électroniques communaux et conservées le temps de la demande.

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION :

Reçu le :

Suite à donner : diffusion – refus – autre